DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 28 novembre 2022

Date d'affichage de la convoca	Date de convocation	Nombre de présents		
22 novembre 2022	- Luc 2022	nore de presents		Nom
22 110 101	21 novembre 2022	Votants	Présents	En exercice
		18 + 5	18	23

Délibération 2022_10_02 : Election du Maire

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Jackie ALBERT, le plus âgé des membres du Conseil.

Membres présents : Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés :

Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Fanny GRIMAUD), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pourvoir à Jackie ALBERT)

Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin:

I tour ac ser as	22
Nombre de bulletins	23
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages overimés	23
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	12

Ont obtenu:

-	M. DUBOURGNOUX Denis	12 voix
_	Mme DUMONT Isabelle	8 voix
=	M. KAMP Berend	3 voix

M. Denis DUBOURGNOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Sous le N° 017 - 200080091 -- 20221128 --2022 10 02 _______

> Accusé de Réception Préfecture Recu le 30 M/ 2022

Rendu exécutoire le 30 IMI 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus. Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE Le 29 novembre 2022.

Le Maire,

Denis DUBOURGNOUX